

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer
Méditerranée

Mission de coordination des politiques
de la mer et du littoral

Vos réf. :

Affaire suivie par : Maria RUYSSSEN
maria.ruyssen@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 86 94 67 35

521 / 2019

Marseille, le 23 août 2019

Le directeur interrégional de la mer
Méditerranée

à

Madame la directrice départementale des territoires et
de la Mer de Corse du Sud

(à l'attention de Mme Marie-Stéphanie MASOT, service
de la Mer et du Littoral)

Objet : Consultation sur le projet de la CCI d'Ajaccio et de Corse du Sud pour 4 coffres d'amarrage destinés aux grandes unités de plaisance à Ajaccio

PJ : Avis du service des Phares et Balises quant à la signalisation des coffres.

Par courrier en date du 12 août 2019, vous avez sollicité mon avis concernant la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports effectuée par la chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de Corse du Sud afin de poser 4 coffres d'amarrage destinés aux grandes unités de plaisance à Ajaccio. J'ai l'honneur de vous faire parvenir les observations suivantes.

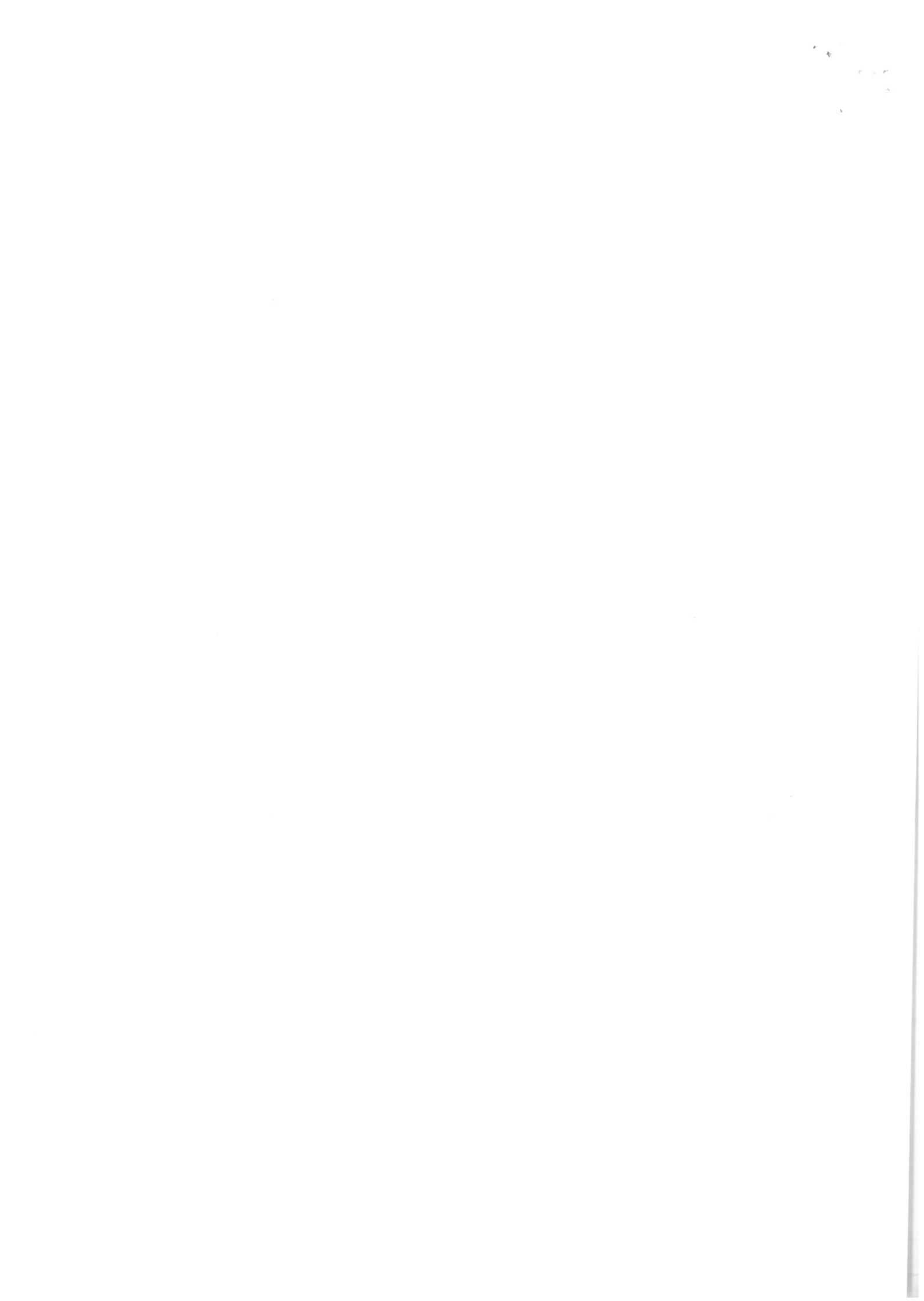
Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages 2019, présentée et validée en Conseil maritime de façade le 4 juin 2019. Le golfe d'Ajaccio a été identifié parmi les sites présentant un enjeu grande plaisance manifeste. La localisation des sites choisis pour l'implantation des coffres paraît donc stratégique et pertinente au regard des enjeux environnementaux de la zone et de la fréquentation observée.

Le projet appelle toutefois deux observations :

– sur la technique proposée : la DIRM souligne l'intérêt de la conception écologique des corps morts et de la mise en place de bouées de subsurface pour réduire le risque de ragage des chaînes. Les substrats sur lesquels les coffres seront posés étant majoritairement vaseux, les impacts de la pose du coffre sont moindres.

Toutefois, conformément aux préconisations émises dans les fiches pratiques annexées à la stratégie mouillages, et aux impacts générés par la pose de coffres, l'emploi d'une technique autre que le coffre aurait pu être envisagée (ancres à vis en étoiles, bouées à perche ancrée sur pieu). J'estime important que le porteur de projet, conformément aux orientations de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages, soit invité à se rapprocher de l'Agence française de la Biodiversité pour appréhender l'avantage environnemental de ces techniques alternatives, et, à défaut, de motiver leur non emploi.

– sur l'emplacement des coffres au terme de l'instruction relative aux modalités de signalisation maritime envisagées : le porteur du projet s'est rapproché du service des phares et balises de Méditerranée



préalablement au dimensionnement final du projet et à son passage en CNL, de sorte à s'assurer de l'opportunité du balisage proposé. Il s'avère que l'instruction préconise le déplacement du coffre prévu sur le site de La Citadelle plus à l'ouest voire au Sud-Ouest. La modification de l'emplacement du coffre doit tenir compte des habitats sensibles présents au sud du coffre, notamment l'herbier de posidonie.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la DIRM émet un **avis favorable** au projet.

Le directeur interrégional de la mer
Méditerranée



Le directeur interrégional de la mer
Méditerranée
Eric LEVERT



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Plouzané, le 13 août 2019

Direction des affaires maritimes
Sous-direction de la sécurité maritime
Bureau des phares et balises

L'experte nautique de la DAM

à

Monsieur le Directeur de la DIRM MED
(avis posté sur la plateforme PRISME)

Nos réf. : 2019-2A-0004

Affaire suivie par : Gaëlle NASSIF
gaelle.nassif@cerema.fr
Tél. : +33 (0) 2 98 05 67 72

AVIS DE L'EXPERT NAUTIQUE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

Dossier CMS : 2019-2A-0004_Mise en place de coffres pour la grande plaisance

Vous m'avez soumis le 17 juillet 2019, pour avis, le dossier de création / modification / suppression de balisage relatif au projet de *mise en place de coffres pour la grande plaisance* conformément à la procédure décrite dans l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime.

Consistance du projet

Le projet prévoit la mise en place de quatre coffres d'amarrage permettant de recevoir des navires de grande plaisance dans le Golfe d'Ajaccio. Afin de matérialiser un des coffres d'amarrage il est demandé la mise en place d'une bouée de marque latérale bâbord active. Il est également demandé la régularisation des caractéristiques du feu de La Citadelle.

Inclusion dans le référentiel nautique et technique

Le projet entre dans le cadre du Référentiel Nautique et Technique.

Observations sur le dossier

Ce projet appelle de ma part les observations présentées ci-dessous.

Afin de répondre à la problématique du nombre de mouillage croissant des navires de grande plaisance dans le Golfe d'Ajaccio, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud prévoit la mise en place de quatre coffres d'amarrage, deux sur le site de Saint-François, un sur le site de La Citadelle et un sur le site d'Aspetto.

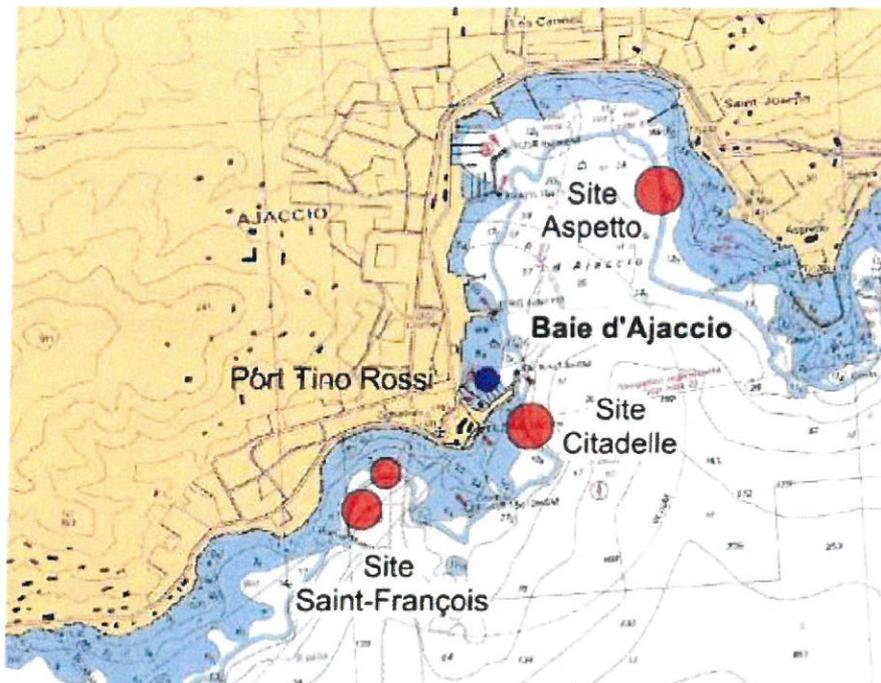


Illustration 1: Golfe d'Ajaccio - Projet de mise en place de 4 coffres d'amarrage - Document de présentation de la CCI d'Ajaccio

La mise en place de coffres d'amarrage, comme tout autre obstacle à la navigation, ne doit pas être réalisée dans un chenal ou sur toute autre route de navigation sécurisée par un balisage, ni dans le secteur blanc d'un feu à secteur représentant des eaux saines.

L'accès à la Baie d'Ajaccio est matérialisé par les feux des Sanguinaires et de Cap Muro, la bouée de l'Écueil de Tabernacle, le feu de La Citadelle, la tourelle de La Guardiola et la tourelle de La Citadelle.

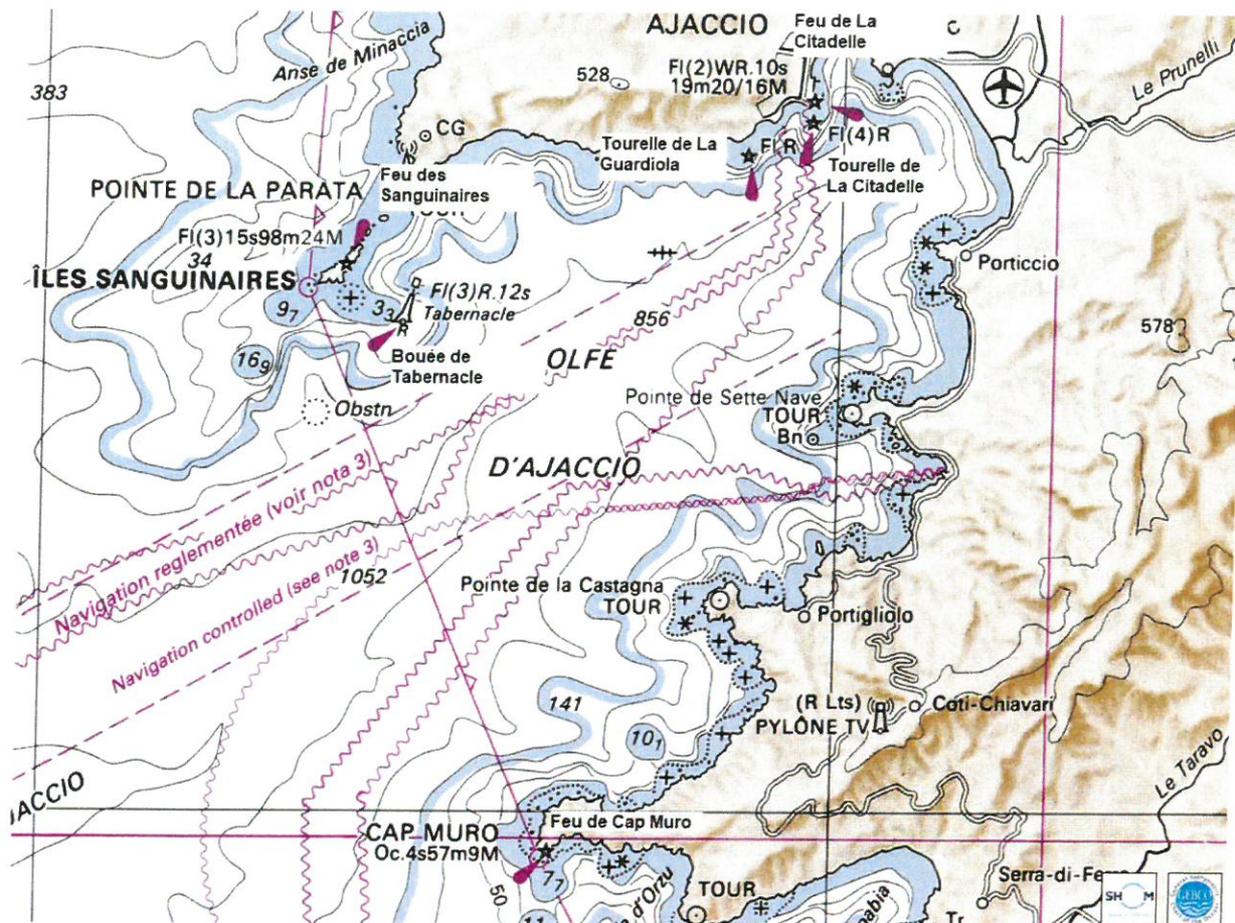


Illustration 2: Accès à la Baie d'Ajaccio

Le feu de La Citadelle, comme indiqué sur les documents nautiques, est un feu ayant un secteur rouge indiquant le danger que représente l'écueil de la Guardiola.

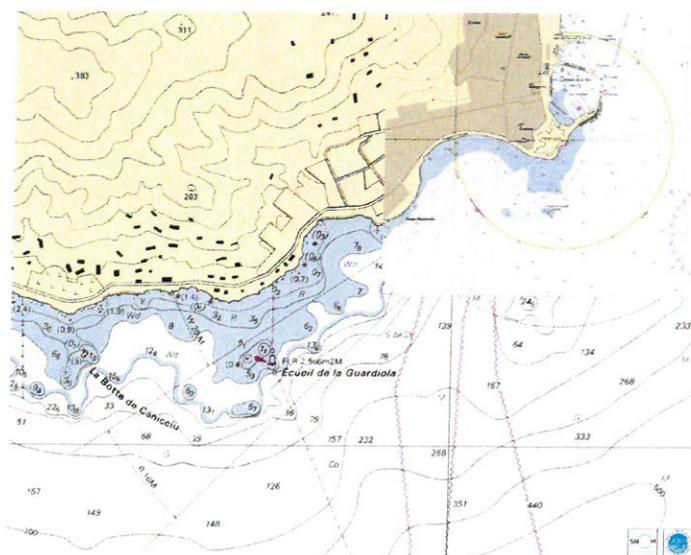


Illustration 3: Feu de La Citadelle tel que représenté sur les documents nautiques

C'est en réalité un feu ayant trois secteurs, un secteur rouge représentant le danger de l'écueil de la Guardiola, un secteur blanc indiquant l'accès sécurisé à la Baie d'Ajaccio et un secteur obscur.

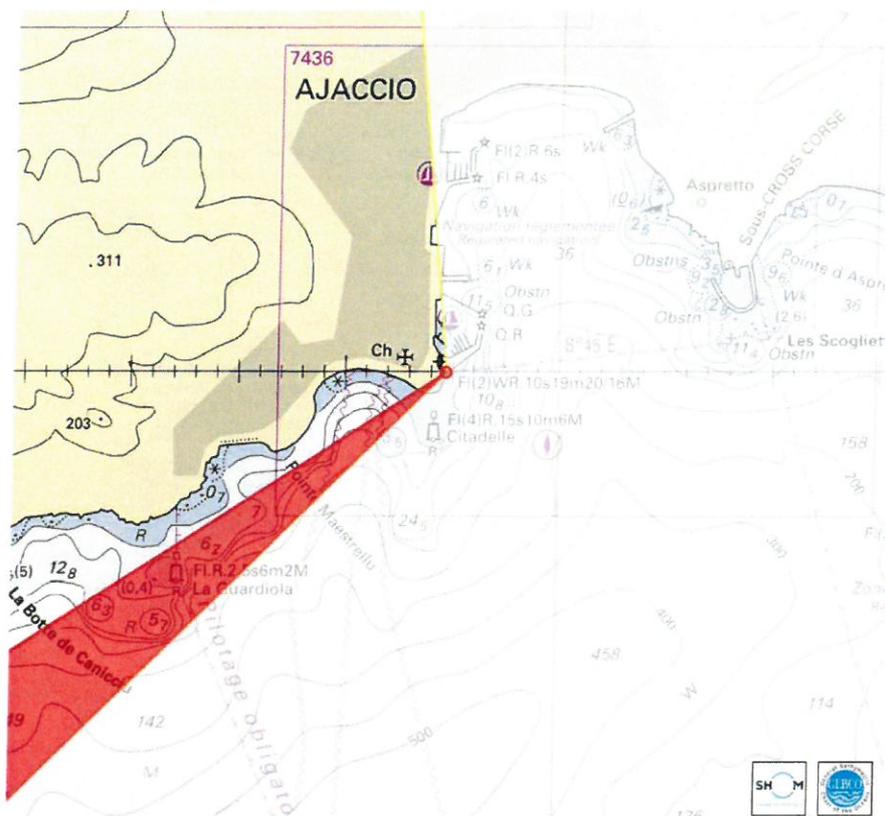


Illustration 4: Matérialisation du feu de La Citadelle

Le projet demande donc la régularisation des caractéristiques du feu de La Citadelle en un feu à secteurs ayant les caractéristiques suivantes :

Nom N° Aladin	Position	Marque	Couleur du feu	Portée du feu	Rythme	Secteur
Feu de La Citadelle Port d'Ajaccio 2A00002	41°54,996'N 008°44,468'E	Feu à secteurs	W R Obsc	20M 16M	FI(2) 10s	(175° - 45°) (45° - 57°) (57° - 175°)

Ces caractéristiques répondant au besoin nautique, signalement des dangers et marquage de la route sécurisé d'accès à la Baie d'Ajaccio, j'émetts un avis favorable à cette régularisation.

Coffres d'amarrage sur le site de Saint-François :

Les deux coffres d'amarrage prévus d'être implantés sur le site de Saint-François se trouvent en dehors de la voie de navigation sécurisée par le feu à secteur de La Citadelle et la tourelle de la Citadelle. Ils sont situés dans le secteur obscur du feu de La Citadelle, il n'y a donc pas lieu de les signaler, l'inscription sur les cartes marines suffit. Les coffres devront être de couleur blanche comme recommandé par le Référentiel Nautique et Technique.

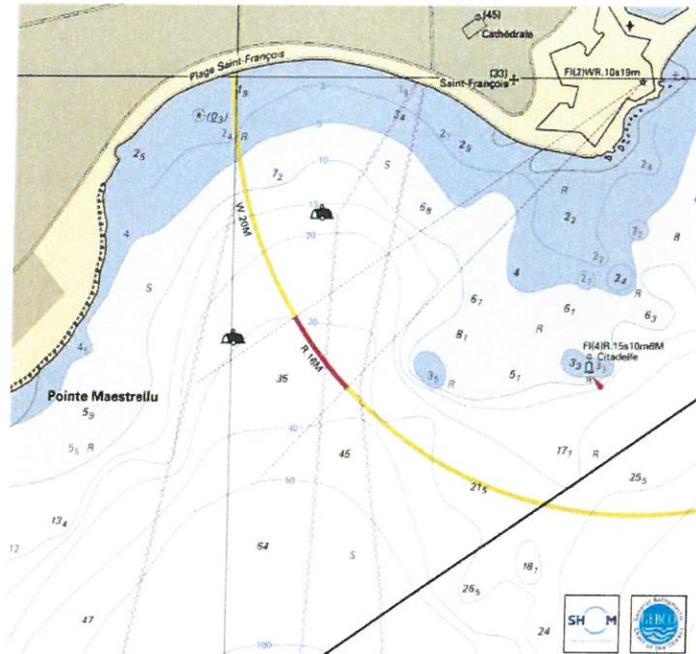


Illustration 5: Les deux coffres d'amarrage du site de Saint-François

Coffre d'amarrage sur le site de La Citadelle :

Les usagers accédant au port de Tino Rossi, une fois passé la tourelle de La Guardiola et celle de La Citadelle, vont faire route sur l'entrée du port. Le coffre d'amarrage du site de La Citadelle est situé sur cette route d'accès au port de Tino Rossi.

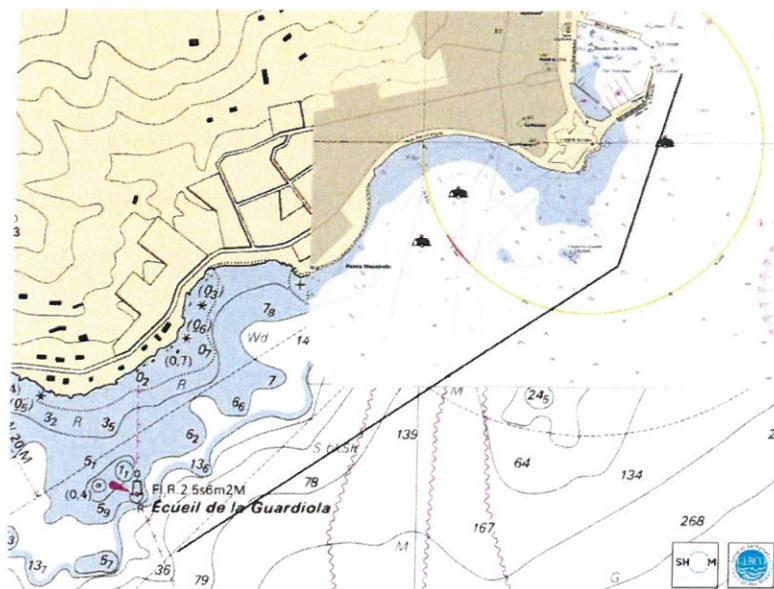


Illustration 6: Accès au port Tino Rossi

Il serait préférable de déplacer le coffre plus à l'Ouest, voir au Sud-Ouest comme proposé par la DIRM MED, afin qu'il se trouve plus à l'écart de la voie d'accès. La position du coffre devra être cohérente avec les fonds nécessaires afin que les navires puissent s'amarrer en toute sécurité. Il est en tout cas nécessaire de le baliser de manière à déplacer la voie de navigation plus à l'Est. La mise en place d'une bouée de marque latérale bâbord, indépendante du coffre, permet de signaler la présence du coffre de manière fiable et également de modifier la voie d'accès plus à l'Est. La distance de la bouée par rapport au coffre devra être suffisante afin qu'il n'y ait pas de risque d'abordage entre le navire amarré sur coffre et la bouée.

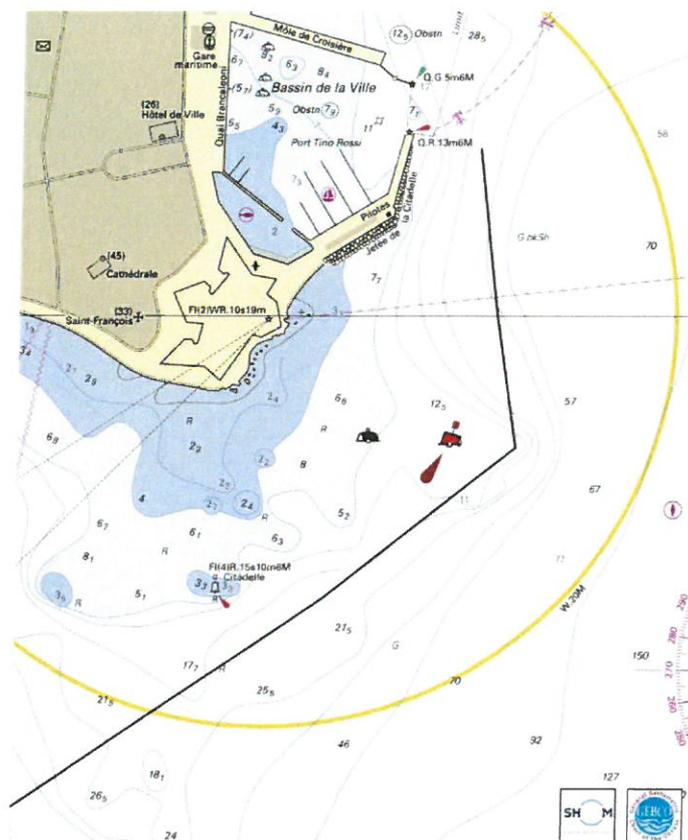


Illustration 7: Proposition de déplacement et de balisage du coffre d'amarrage du site de La Citadelle

Au vu du balisage actif de la zone, il est proposé de la rendre active et de lui attribuer le rythme scintillant rapide pour une portée de 2M. Une portée de 2M pour un balisage purement local convient.

La proposition de balisage du coffre d'amarrage du site de La Citadelle est donc la suivante :

Nom N° Aladin	Position	Marque	Marque de jour	Couleur du feu	Portée du feu	Rythme
Bouée Citadelle	À définir	Latérale bâbord	Couleur rouge Voyant	R	2M	VQ

Coffre d'amarrage sur le site d'Aspretto :

Ce coffre d'amarrage est situé en fond de baie, en dehors des routes de navigation, il n'y a donc pas lieu de le signaler, l'inscription sur les cartes marines suffit. Le coffre devra être de couleur blanche comme recommandé par le Référentiel Nautique et Technique.

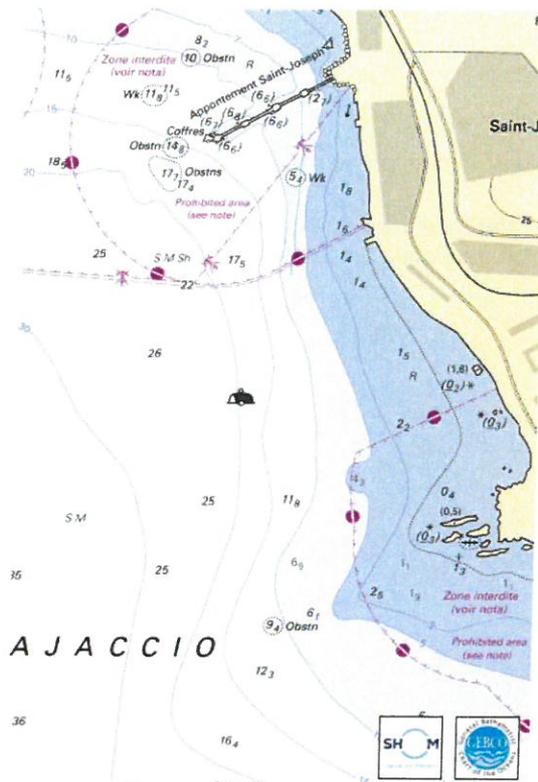


Illustration 8: Coffre d'amarrage du site d'Aspretto

En résumé, la proposition de balisage serait la suivante :

Nom N° Aladin	Position	Marque	Marque de jour	Couleur du feu	Portée du feu	Rythme	Secteur	Observation
Feu de La Citadelle Port d'Ajaccio 2A00002	41°54,996'N 008°44,468'E	Feu à secteurs	Blanc et rouge	W R Obsc	20M 16M	Fl(2) 10s	(175° - 45°) (45° - 57°) (57° - 175°)	Régularisation
Bouée Citadelle	À définir	Latérale bâbord	Couleur rouge Voyant	R	2M	VQ		Création

Observation 1 :

Je recommande de placer le coffre d'amarrage du site de La Citadelle afin qu'il gêne le moins possible l'accès au port de Tino Rossi. Il devra être signalé par une bouée active de marque latérale bâbord, munie d'un feu rouge d'une portée de 2M ayant un rythme scintillant rapide. La distance entre la bouée et le coffre devra être suffisante afin qu'il n'y ait pas de risque d'abordage entre le navire amarré sur coffre et la bouée.

Avis de l'experte nautique

Au vu des éléments portés au dossier, j'émetts un avis favorable sans réserve.

Le projet entrant dans le cadre du référentiel nautique et technique, il relève de la compétence de la DIRM. Il devra être soumis à l'avis de la commission nautique compétente.

L'experte nautique de la DAM

A stylized signature 'Signé' in a bold, italicized font, enclosed in a square border.

Gaëlle Nassif

Copie à : Cerema EMF/TI/SNF/MAN